

Les diplômés 2021-2022 d'un brevet professionnel d'éducateur sportif ou d'animateur (BPJEPS)

Près de 12 700 personnes ont obtenu un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) entre mai 2021 et avril 2022 (hors équivalence). Début 2023, au moins 9 mois après leur sortie de formation, huit diplômés sur dix sont en emploi, un niveau comparable à la situation avant la crise liée à la Covid-19. Parmi eux, 75 % déclarent que leur emploi principal est en relation directe avec leur formation BPJEPS : ils sont 73 % dans le sport et 82 % dans l'animation. Après un décrochage l'année dernière, ce taux d'adéquation retrouve son niveau d'avant crise. La proportion des emplois stables (CDI ou assimilés) est en hausse tendancielle, surtout dans l'animation.

Le BPJEPS est un diplôme d'État de niveau 4 (niveau baccalauréat) créé en 2001. Il atteste la possession des compétences professionnelles requises pour exercer le métier d'animateur socioculturel, de moniteur ou d'éducateur sportif. Ce diplôme préparé dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou de l'apprentissage est basé sur le principe de l'alternance entre un centre de formation et une entreprise. La validation des acquis de l'expérience (VAE) peut aussi permettre l'obtention de tout ou partie de ce diplôme.

De 2005 à 2022, dans le cadre de leur mission d'observation, les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ont conduit tous les ans une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés d'un BPJEPS. Pour la première fois en 2023, l'enquête a été réalisée au moyen d'une collecte centralisée au niveau national. Cette enquête, qui existe dans sa forme actuelle depuis 2016, est coordonnée par la Direction des sports et l'INJEP qui en assure le traitement statistique au niveau national¹.

TROIS QUARTS DES DIPLÔMÉS ONT SUIVI LA SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF

Parmi les 12 700 diplômés BPJEPS 2021-2022 (hors équivalence), environ 9 500 l'ont été dans la spécialité « éducateur sportif » (75 %) et 3 200 dans la spécialité « animateur » (25 %) : cette répartition est particulièrement stable dans le temps. Dans le secteur du sport, les mentions les plus fréquentes sont les « activités de la forme » (27 %), les « activités physiques pour tous » (23 %), les « activités aquatiques et de la natation » (12 %) et les « activités équestres » (9 %). Dans le secteur de l'animation, comme les années précédentes la mention « loisirs tous publics » regroupe plus de la moitié des diplômés (60 %) et celle de l'« animation sociale », un peu plus de trois sur dix (31 %).

LES FEMMES SURREPRÉSENTÉES PARMIS LES ANIMATEURS ET SOUS-REPRÉSENTÉES PARMIS LES ÉDUCATEURS SPORTIFS

De façon également stable, un peu plus des deux tiers (67 %) des diplômés BPJEPS animateurs sont des femmes. L'animation sociale en particulier est la mention la plus féminisée (76 %). En revanche, les femmes ne représentent que 31 % de l'ensemble des diplômés du BPJEPS éducateur

sportif. Cette proportion varie toutefois selon les mentions : les femmes représentent 86 % des diplômés des « activités équestres », mais à peine 12 % des diplômés de la mention associée aux « sports de contact ».

Les diplômés animateurs sont plus âgés : seulement 22 % d'entre eux ont moins de 26 ans contre près de la moitié des diplômés du sport (49 %) ; 29 % ont entre 30 et 39 ans.

44 % DES DIPLÔMÉS ANIMATEURS TRAVAILLAIENT DÉJÀ DANS CE DOMAINE AVANT LEUR ENTRÉE EN FORMATION

Avant leur entrée en BPJEPS, près d'un quart des diplômés étaient demandeurs d'emploi (23 % pour les titulaires d'un BPJEPS sport, 26 % en animation). Les titulaires d'un BPJEPS éducateur sportif étaient plus souvent en études ou formation (32 %) ; 16 % travaillaient déjà dans le domaine du sport ou de l'animation et 22 % dans un autre secteur d'activités. Les titulaires d'un BPJEPS animateur avaient déjà une activité professionnelle dans le domaine du sport ou de l'animation pour 44 % d'entre eux (cette part avait toutefois atteint 48 % avant crise pour les personnes ayant obtenu leur diplôme entre mai 2018 et avril 2019) ; 14 % étaient en emploi dans un autre secteur d'activités, et seuls 7 % étaient en études ou formation.

8 DIPLÔMÉS SUR 10 SONT EN EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

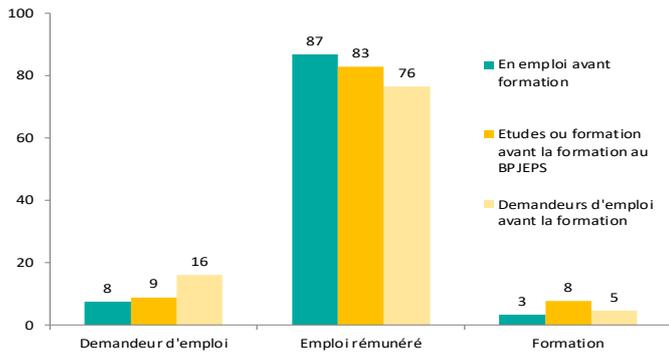
Au moins 9 mois après leur sortie de BPJEPS, 79 % des diplômés 2021-2022 éducateurs sportifs ou animateurs se déclarent en emploi (emploi rémunéré ou service civique). Après une forte chute en 2021 et un début de reprise l'année précédente, le taux d'emploi retrouve son niveau d'avant la crise liée au Covid-19. En excluant les poursuites d'études, cela représente un taux d'emploi de 86 %. Dans le domaine du sport, 11 % sont au chômage alors que cette part s'élève à 10 % dans l'animation.

76 % des diplômés d'un BPJEPS animation qui étaient demandeurs d'emploi avant leur entrée en formation sont en emploi au moment de

¹ Les évolutions sur les indicateurs d'insertion sont à considérer avec prudence du fait du changement de méthode de collecte ayant permis un taux de réponse plus élevé (54 % en 2023 contre 45 % en 2022) et une meilleure couverture lors de la collecte 2023, permettant d'obtenir un champ « France entière », ce qui n'était pas le cas les années précédentes (non-participation à l'enquête 2021 d'une région métropolitaine et, en 2021 et 2022, de la Corse et de plusieurs départements ultramarins).

graphique 1

Devenir des diplômés 2021-2022 d'un BPJEPS animateur (en %)



Source : enquête IDJEPS 2023, INJEP-MEDES, Direction des sports.

Champ : diplômés d'un BPJEPS animateur entre mai 2021 et avril 2022.

Lecture : 76 % des diplômés d'un BPJEPS animateur qui étaient demandeurs d'emploi avant leur formation BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête.

l'enquête (graphiques 1 et 2), soit 4 points de plus que l'année précédente. Cela correspond au niveau d'avant crise puisque cette part s'établissait à 76 % pour les personnes ayant obtenu leur diplôme entre mai 2018 et avril 2019. Cette part s'élève à 79 % pour les diplômés éducateurs sportifs : l'écart entre les deux spécialités s'est réduit par rapport à l'année précédente. La part des diplômés dans l'animation qui sont encore demandeurs d'emploi au moment de l'enquête a nettement diminué : elle s'établit à 16 % alors qu'elle était de 24 % l'année précédente ; pour les diplômés dans le sport, elle est identique à celle de l'année précédente (13 %). Néanmoins, parmi ces demandeurs d'emploi, 67 % ont eu un emploi entre la date d'obtention de leur diplôme et la date d'enquête, même si celui-ci était de courte durée.

DAVANTAGE DE SALARIÉS DANS LE SECTEUR ANIMATION QUE DANS LE SECTEUR SPORT

Concernant leur statut d'emploi, les diplômés de l'animation sont plus fréquemment uniquement salariés (91 % des diplômés en emploi) que ceux du secteur du sport (62 %). En effet, la pluriactivité est une spécificité de l'emploi des diplômés du secteur sportif : 31 % des diplômés BPJEPS éducateur sportif en emploi déclarent au moins une activité secondaire rémunérée en plus de leur emploi principal (plus du double par rapport au secteur animation). Le secteur sportif est aussi marqué par le poids des travailleurs indépendants : 16 % des diplômés du BPJEPS éducateur sportif en emploi travaillent uniquement sous statut indépendant, et 22 % cumulent les statuts d'indépendant et de salarié (contre respectivement 4 % et 5 % parmi les BPJEPS animateur).

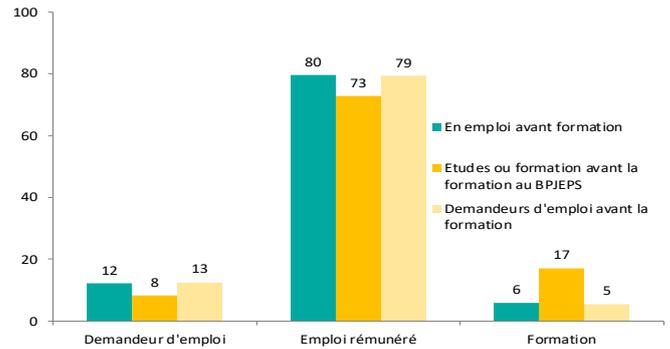
HAUSSE DE LA PART DE L'EMPLOI STABLE DANS L'ANIMATION COMME DANS LE SPORT

Les diplômés de l'animation occupent dans 40 % des cas un emploi d'animateur socioculturel principalement dans des associations ou des collectivités territoriales, et 24 % sont directeurs d'un accueil collectif de mineurs (ACM). Les titulaires d'un BPJEPS sport occupent des emplois d'éducateur ou de moniteur sportif (48 %), d'entraîneur sportif (14 %) ou d'animateur socioculturel (7 %) essentiellement dans le secteur privé (associatif ou commercial) ou dans des collectivités territoriales. La situation des diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif en emploi est un peu plus précaire que celle des diplômés de l'animation, puisque seuls 50 % d'entre eux sont en CDI ou assimilé² contre 65 % dans l'animation. Malgré un contrecoup en 2022, la part des CDI est en hausse dans chacune des spécialités par rapport à son niveau d'avant crise : il était de 47 % dans le sport et de 51 % dans l'animation en 2018. Mais ce constat reste à relativiser du fait du poids des travailleurs indépendants dans le sport.

2. CDI ou assimilé : en contrat de type CDI ou titulaire dans la fonction publique.

graphique 2

Devenir des diplômés 2021-2022 d'un BPJEPS sport (en%)



Source : enquête IDJEPS 2023, INJEP-MEDES, Direction des sports.

Champ : diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif entre mai 2021 et avril 2022.

Lecture : 79 % des diplômés d'un BPJEPS sport qui étaient demandeurs d'emploi avant leur formation BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête.

DES EMPLOIS EN GRANDE MAJORITÉ EN RELATION DIRECTE AVEC LE BPJEPS

81 % des diplômés en emploi déclarent au moins un emploi en relation directe avec le BPJEPS ; 75 % déclarent que c'est le cas pour leur activité principale. Pour les diplômés du domaine de l'animation, cette proportion est plus élevée (82 % contre 77 % l'année précédente), tandis qu'elle est plus faible pour les diplômés du sport (73 % contre 66 % l'année précédente). Après une adéquation moindre entre diplôme et emplois pour les diplômés 2020-2021, on retrouve les proportions d'avant la crise sanitaire. Il faut également noter que 79 % des diplômés du sport déclarent au moins une activité en lien avec le diplôme obtenu, la part des activités secondaires étant importante dans ce secteur. Les femmes diplômées du sport déclarent que leur emploi principal est en relation directe avec le diplôme obtenu (74 %) dans les mêmes proportions que les hommes (73 %).

LE TRAVAIL À TEMPS PLEIN EST MAJORITAIRE, LE TEMPS PARTIEL FRÉQUEMMENT SUBI

80 % des diplômés d'un BPJEPS animateur en emploi, hommes ou femmes, travaillent à temps plein sur leur emploi principal, une proportion en hausse à mettre en perspective avec l'augmentation des emplois stables en 2023. Parmi les diplômés du sport, le taux de travail à temps plein est de 75 % pour les hommes et 68 % pour les femmes.

Le temps partiel est le plus souvent subi puisque 61 % des diplômés à temps partiel dans leur emploi principal déclarent souhaiter travailler plus : 62 % pour les diplômés d'un BPJEPS animateur et 60 % pour les diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif.

Philippe Lombardo, chargé d'études INJEP

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les BPJEPS, site du ministère des sports [\[en ligne\]](#).
- L'ensemble des tableaux ainsi que des données complémentaires issues de l'enquête sont accessibles sur le site de l'INJEP.
- Camus M., 2017, « Trois ans de parcours d'insertion des diplômés du champ du sport et de l'animation », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 4 [\[en ligne\]](#).
- Lochet, J.-F., Neveu, P., Dietsch, B., 2022, *L'insertion professionnelle des diplômés BPJEPS éducateur sportif et animateur socioculturel avant la crise sanitaire. Situation selon les spécialités en 2017-2018*, INJEP Notes & rapports/Note thématique [\[en ligne\]](#).